

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 mai 2021 - Délibération n° 2021/05/04B

Annule et remplace pour erreur matérielle la délibération n°2021/05/04

Objet : Proposition de programmation de la phase 5 du CTMA Sources en action et son plan de financement - volets travaux agricoles et communication/étude

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 12 mai 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – VELLEINE-DEMAY Corinne – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – ROYERE Joël – SALADIN Christine – BOURDEIX Dominique – LAROCHE Michel – POITOU-LE BIHAN Delphine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – LEHERICY Joseph – CANFORA Carmine – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – TRUFFINET Jean-Claude – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : RIGAUD Régis – FINI Alain – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert – LAGRANGE Serge – BORD Jean-Jacques – DEFEMME Catherine – PATAUD Annick.

Pouvoirs (considérant la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 permettant à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. M. RIGAUD donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT
2. M. FINI donne pouvoir à M. MALIVERT
3. M. LAGRANGE donne pouvoir à M. MAGOUTIER
4. Mme DEFEMME donne pouvoir à M. GAILLARD

Suppléances : M. HAMONEAU Nicolas remplace M. BERTELOOT Dominique
M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick
M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick

Secrétaire de séance : Mme POITOU-LE BIHAN Delphine

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	50	54			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
31	13	10			

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CIATE Bourgneuf Royère validant le nouveau programme d'actions pour la restauration des milieux aquatiques 2017-2021 et autorisant le dépôt d'une demande de Déclaration d'Intérêt Général.

Vu l'arrêté n°23-2018-05-17-001 portant Déclaration d'Intérêt Général et autorisation environnementale des travaux d'aménagement des cours d'eau du bassin versant de la Vienne dans le cadre du Contrat Territorial « Vienne amont 2 » par la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

Suite à la présentation d'un bilan synthétique d'avancement du Contrat Territorial Milieux Aquatique Sources en action (2017-2021), plusieurs programmations possibles pour la mise en œuvre de la phase 5 et leurs plans de financement sont proposées. La mise en œuvre de cette programmation est prévue pour 2022.

Au regard des règles du Contrat, considérant qu'il s'agit de la dernière phase du CTMA 2017-2021, toute opération qui ne fera pas l'objet d'une demande de financement en 2021 ne pourra pas être financée ultérieurement dans le cadre du Contrat en cours. Une inscription au prochain Contrat (2024-2029) sera toutefois envisageable.

Si l'ensemble de la programmation a fait l'objet d'une présentation et d'un échange, seuls les volets travaux agricoles et communication ont été soumis au vote dans le cadre de la présente délibération. Les volets travaux de restauration de la continuité écologique et indicateurs de suivi étant liés à d'autres décisions, ils feront l'objet d'une délibération ultérieure.

- Communication/étude

Cette opération consiste à réaliser une démarche de dialogue territorial (concertation) en amont de la réalisation du bilan du CTMA 2017-2021 en vue de mieux associer le public et les élus à la construction du prochain Contrat. Cette opération n'était pas prévue en tant que telle au CTMA mais peut y être intégrée au regard des budgets étude et communication non consommés.

- Aménagements agricoles

Les travaux proposés consistent à aménager des points d'abreuvement et de franchissement ainsi que de procéder à la mise en défends des berges sur les masses d'eau suivantes :

- FRGR0373 (Vige/Béraude) : 23 unités et 3285 ml de clôtures prévisionnelles
- FRGR1661 (Vidaillat) : 7 unités et 1920 ml de clôtures prévisionnelles

Elles ont été définies comme étant prioritaires au regard de leur état de dégradation et de la présence d'enjeux de préservation d'espèces aquatiques protégées.

Le plan de financement de la partie de la phase 5 pour les volets travaux agricoles et études/communication du CTMA Sources en actions (2017-2022) proposée pour une mise en œuvre en 2022 est le suivant :

TYPE ACTION	INSCRIT AU CONTRAT Phase 5 (dont reports issus de la phase 4) en € TTC	MONTANT PREVISIONNEL DES DEPENSES en € TTC	AIDES SOLLICITEES						AUTOFINANCEMENT		
			Agence de l'eau Loire-Bretagne		Région Nouvelle-Aquitaine		Conseil Départemental de la Creuse		en %	en € TTC	
			en %	en € TTC	en %	en € TTC	en %	en € TTC			
DIALOGUE TERRITORIAL (ETUDES/COMMUNICATION)	97 960,00 €	7 000,00 €	50,00%	3 500,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	50,00%	3 500,00 €	
AMENAGEMENTS AGRICOLES	TRAVAUX ABREUUREMENT	161 756,00 €	56 580,00 €	50,00%	28 290,00 €	20,00%	11 316,00 €	10,00%	5 658,00 €	20,00%	11 316,00 €
	TRAVAUX CLOTURE	33 553,00 €	29 148,00 €	50,00%	14 574,00 €	20,00%	5 829,60 €	10,00%	2 914,80 €	20,00%	5 829,60 €
TOTAL	293 269,00 €	92 728,00 €	50,00%	46 364,00 €	20,00%	17 145,60 €	10,00%	8 572,80 €	22,26%	20 645,60 €	

Après examen, le Conseil communautaire décide de :

- Choisir et valider le programme d'actions des volets travaux agricoles et études/communication de la phase 5 du CTMA Sources en action (2017-2021)
- Valider le plan de financement des volets travaux agricoles et études/communication de la phase 5 du CTMA Sources en action (2017-2021)

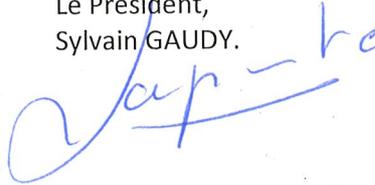
→ Autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Conseil Départemental de la Gironde pour le plan de financement présenté.

→ Autoriser le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.



**Pour le Président empêché
le Vice Président**

Martine LAPORTE